

Doc. 14945
04 juillet 2019

Émergence des systèmes d'armes létales autonomes (SALA) et leur nécessaire appréhension par le droit européen des droits de l'homme

Proposition de résolution

déposée par M. Fabien GOUTTEFARDE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les systèmes d'armes létales autonomes (SALA) soulèvent des questions éthiques et juridiques fortes. Depuis plusieurs années, ONG et décideurs publics réclament une régulation voire une interdiction des SALA. En 2017, des spécialistes de l'intelligence artificielle ont publié une lettre ouverte exhortant les gouvernements et les Nations Unies à «empêcher une course aux armes autonomes» et «éviter les effets déstabilisateurs de ces technologies».

En 2018, une interdiction de principe contre les SALA a été posée par une majorité d'États membres des Nations Unies, et réitérée lors de plusieurs rencontres diplomatiques depuis lors. Or, plusieurs grandes puissances économiques et militaires (Chine, Fédération de Russie, États-Unis), y compris en Europe, développent les subventions publiques et les investissements dans le secteur privé, impliquant une course vers ce type d'armements.

Le déploiement des SALA engendrerait de graves modifications voire une rupture sociologique de la guerre, par la place de la machine dans les rapports humains habituels de la guerre. Le processus de décision d'aller en guerre des gouvernements s'en trouverait également fortement modifié.

L'expression «systèmes d'armes létales autonomes» porte *per se* les difficultés d'une définition juridique, reflétant divers niveaux technologiques et d'intelligence artificielle, notamment quant au degré d'intervention humaine à conserver (*man in the loop*, *man on the loop* and *man off the loop*), rendant tout consensus international, ou régional, difficile.

Adoptées le 8 avril 2019, les Lignes directrices éthiques de la Commission Européenne sur l'intelligence artificielle comportent une définition ambiguë des SALA.

L'Assemblée parlementaire devrait se saisir du sujet dès à présent afin d'éviter que la réalité du développement des technologies de l'armement et de l'intelligence artificielle menace l'application du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

GOUTTEFARDE Fabien, France, ADLE
BARDELL Hannah, Royaume-Uni, NI
BOUYX Bertrand, France, ADLE
COMTE Raphaël, Suisse, ADLE
DE TEMMERMAN Jennifer, France, ADLE
DURANTON Nicole, France, PPE/DC
FOURNIER Bernard, France, PPE/DC
GATTOLIN André, France, ADLE
GORROTXATEGUI Miren, Espagne, GUE
GRAAS Gusty, Luxembourg, ADLE
HOUBRON Dimitri, France, ADLE
KARAMANLI Marietta, France, SOC
KLEINWAECHTER Norbert, Allemagne, NI
LAMBERT Jérôme, France, SOC
LEGUILLE BALLOY Martine, France, ADLE
LOUIS Alexandra, France, ADLE
POCIEJ Aleksander, Pologne, PPE/DC
POLIAČIK Martin, République slovaque, ADLE
RAUCH Isabelle, France, ADLE
RODRÍGUEZ HERNÁNDEZ Melisa, Espagne, ADLE
SHEPPARD Tommy, Royaume-Uni, NI
SOCOTAR Gheorghe-Dinu, Roumanie, SOC
SORRE Bertrand, France, ADLE
TRISSE Nicole, France, ADLE
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC
YENEROĞLU Mustafa, Turquie, NI

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe